Nanterre (92). Prison ferme pour le recteur de la mosquée

13/06/2012 à 13h34

Le recteur de la mosquée de Nanterre ne s'est pas présenté devant le tribunal pour son propre jugement. Il est néanmoins condamné à six mois d'emprisonnement ferme. Précisément, la 14e chambre correctionnelle lui a infligé dix-huit mois d'emprisonnement dont douze avec sursis pour « *abus de confiance* » et « *blanchiment de fraude fiscale* ». En clair, le recteur Boudjedi n'a pas déclaré une somme importante au fisc, environ 240000 €, et il a abusé de la confiance des fidèles en gardant l'argent des dons pour lui-même. Au moins 20000 € glissés au fond de ses poches ou déposés sur un compte bancaire personnel.

Président de l'Association islamique des religieux de Nanterre (AIRN), Mohamed Boudjedi cumule les casquettes. En tant que recteur, il gère la mosquée. Imam, c'est lui qui conduit les prières. Mufti, il « *légifère du point de vue de la charia sur les problèmes quotidiens* », selon l'explication de l'intéressé au tribunal. Et comme il préside aussi l'Airn et « *ne fait pas confiance à autrui* », c'est aussi lui qui tient les cordons de la bourse de l'association. Il ne faut y voir aucune malice, selon l'intéressé. S'il a confondu son compte en banque avec celui de l'association, c'est seulement « *par naïveté* », avait-il répété à la barre. Et, après tout, « *les chèques étaient de faible montant* ».

Reste que les fidèles n'avaient pas l'intention de lui donner de l'argent. « *Pendant le ramadan, j'ai fait un chèque pour les pauvres* », déclare un témoin. Un autre a donné « *100 € pour la mosquée, pas pour M. Boudjedi* ».

En plus de la peine d'emprisonnement, le recteur est frappé au portefeuille. Le tribunal l'a condamné à une peine d'amende de 50000 €. Si on s'en tient à ses déclarations de revenus, le vieil homme, père de huit enfants, ne peut avancer le moindre

euro. Il ne déclare que 1200 € de revenus mensuels. Mais ses comptes d'épargne et placement sont garnis d'une centaine de milliers d'euros. Les 240000 € non déclarés au fisc entre 2007 et 2009 lui valent sa condamnation pour « *blanchiment de fraude fiscale* ».

Figure des musulmans des Hauts-de-Seine, Mohamed Boudjedi n'en a sans doute pas fini avec la justice. Il risque, au moins, d'être éclaboussé dans l'affaire de la construction de la nouvelle mosquée. Le chantier du futur lieu de culte a abrité une escroquerie. Des centaines de milliers d'euros versées à l'Airn pour financer la construction ont disparu. L'enquête est toujours en cours.

Le parisien